

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Bouches-du-Rhone-L-ASN-met-en-demeure-le-CEA-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Bouches-du-Rhône : L'ASN met en demeure le CEA de corriger des lacunes persistantes à Cadarache**

11 juillet 2016

Bouches-du-Rhône : L'ASN met en demeure le CEA de corriger des lacunes persistantes à Cadarache

NUCLÉAIRE Une installation de traitement des déchets est visée...



Saint paul lez durance le 20

octobre 2011 - Entrée du cea (centre d'étude atomique) à cadarache - P.MAGNIEN / 20 MINUTES

Publié le

11.07.2016 à 17:46

Mis à jour le

11.07.2016 à 17:55

[L'Autorité de sûreté nucléaire \(ASN\)](#) a mis en demeure le [Commissariat à l'énergie atomique \(CEA\)](#) de prendre des « actions correctives », après avoir constaté des lacunes et dysfonctionnements persistants dans une station de traitements des déchets radioactifs à [Cadarache](#).

Le CEA doit mettre en conformité avec les textes réglementaires cette installation de son centre de recherches sur les énergies, le plus important d'Europe, « au plus tard le 7 janvier 2017 », annonce l'ASN dans un communiqué publié.

« Une première évaluation des actions correctives qui seront réalisées fin 2016 devra être transmise début 2017 », poursuit l'autorité indépendante, soulignant que si le CEA ne respectait pas la mise en demeure, il s'exposerait à des « sanctions administratives et pénales ».

« Retards et dysfonctionnements » depuis 2014

Cette mise en demeure fait suite à plusieurs inspections, depuis 2014, au cours desquelles « de nombreux retards et dysfonctionnements » ont été constatés, précise l'ASN. En cause, l'entreposage des déchets, la gestion des matières combustibles ou encore les plans d'intervention des pompiers.

Des « écarts » par rapport aux normes ont été déplorés dans les installations nucléaires de base « 37-A » et « 37-B », qui traitent des déchets radioactifs avant leur stockage, et « ont duré dans le temps », a précisé un porte-parole. « Cette mise en demeure est un rappel à la loi avant (d'employer) les moyens de coercition », a-t-il ajouté.

« Nous allons nous conformer à ce que demande l'ASN », a assuré de son côté un porte-parole du CEA, affirmant qu'il n'y avait « pas d'enjeu de sûreté » nucléaire.

« L'ASN a jugé qu'on n'allait pas assez vite » pour corriger les écarts constatés, mais « il y a une question de priorisation de l'argent consacré aux différentes installations » du site de Cadarache, a-t-il justifié.